

Régler les conflits par la médiation : L'exemple des **bruits de voisinage**

Stage de formation
30 et 31 mars 2020, Paris 17e



CidB

Centre d'information
sur le **Bruit**

12-14, rue Jules Bourdais
75017 Paris

Brigitte QUETGLAS
Tél. : 01 47 64 64 61
email : quetglas@cidb.org
<http://www.bruit.fr>

Objectifs

Si de nombreux textes, depuis le Code civil jusqu'au Code de la santé publique, réglementent de jour comme de nuit, les bruits de voisinage, ceux-ci ne permettent pas toujours de résoudre le conflit.

Très souvent, le constat suivi de sanctions des bruiteurs par les autorités compétentes ne fait qu'aggraver la rupture de communication entre le plaignant et le fauteur de trouble.

C'est pourquoi, la médiation peut permettre de lever ces difficultés, de trouver avec les citoyens une solution aux problèmes qui les opposent, de rechercher de nouvelles bases de fonctionnement pour l'avenir, de recréer du lien social entre voisins.

Ces journées de formation, proposées par le CIDB, association reconnue d'utilité publique qui, sous l'égide du ministère de l'Ecologie, travaille dans ce domaine depuis plus de 30 ans, permettront aux stagiaires de connaître le cadre juridique des bruits de voisinage, de comprendre les effets qu'ils peuvent avoir sur la santé des habitants et sur leurs comportements, de maîtriser les règles de mise en place et de conduite d'une médiation.

Public concerné

- Les gardiens d'immeuble et les gestionnaires de proximité et les comités de quartier;
- Les agents communaux, et notamment les policiers municipaux ;
- et toutes personnes susceptibles de jouer un rôle important dans le renforcement du lien social entre les habitants.

Lieu du stage

HOTEL IBIS PARIS 17 CLICHY BATIGNOLLES,
10, rue Bernard Buffet
75017 Paris

Programme et bulletin d'inscription ci-joint

PROGRAMME

1er jour

13 h 30 : Accueil des participants

14h00 - 15h30 : La réglementation en matière de bruits de voisinage

15h30 - 17h00 : L'impact des bruits de voisinage sur la santé et le bien-être des habitants

2e jour

9h00 - 10h30 : Désamorcer le conflit par l'écoute

10h30 - 12h30 : Mettre en oeuvre une médiation

12h30 -13h30 : Déjeuner

13h30 -17h00 : Mise en situation de cas concrets

INTERVENANTS :

- Valérie ROZEC, Docteur en psychologie de l'environnement, CidB

- Gilles SOUET, ingénieur sanitaire, Agence régionale de Santé du Centre-Val de Loire, membre du Conseil national du bruit, médiateur pénal.



ACCÈS

HOTEL IBIS PARIS 17 CLICHY BATIGNOLLES :

Par la route :

Prendre le Périphérique, sortir Porte de Clichy, entrer dans Paris, prendre l'avenue de Clichy sur 300 m, entrée de l'hôtel : 1^{ère} rue à droite : Rue Bernard Buffet. Suivre les indications pour accéder au parking (payant).

Métro : Ligne 13 station Brochant

RER : Ligne C station Porte de Clichy

Régler les conflits par la médiation : L'exemple des bruits de voisinage

Stage de formation
30 et 31 mars 2020, Paris 17e

CidB

Centre d'information
sur le Bruit



Bulletin d'inscription

À retourner à :

CidB - Brigitte QUETGLAS
12/14, rue Jules Bourdais, 75017 Paris
E-mail : quetglas@cidb.org

Mme Mlle M.

Nom : _____ Prénom : _____

Organisme : _____ Service : _____

Adresse professionnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____

e-mail : _____

Souhaite participer au stage "Régler les conflits par la médiation : L'exemple des bruits de voisinage", les **30 et 31 mars 2020** dont les frais d'inscription s'élèvent à **610 € nets***, comprenant les cours, le dossier technique, le déjeuner et les pauses.

Le CIDB est un organisme de formation dont l'activité est enregistrée sous le numéro 11 75 43207 75. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Adresse de facturation

Organisme : _____ Service : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____

e-mail : _____

Mode de règlement

- Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du CIDB
- Virement bancaire au : CIC Neuilly-sur-Seine, n° 30066 10361 00010484301 70
- Sur facture en _____ exemplaires

Date :

Signature

* Le CIDB est une association loi 1901 non assujettie à la TVA.

Avertissements : Pour toute annulation de participation au-delà du 16 mars 2020, les droits d'inscription seront dus en totalité. Le CIDB se réserve le droit d'annuler la session si le nombre de participants est inférieur ou égal à 5.